

DÉPARTEMENT

DU VAR

COMMUNE DE PIGNANS

communes

ARRONDISSEMENT

BRIGNOLES

Effectif légal du conseil
municipal

27

Nombre de conseillers en
exercice

27

PROCÈS-VERBAL

DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois d'avril à huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PIGNANS.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Étaient absents :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

1. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Monsieur le maire, président de l'assemblée a invité le conseil municipal à procéder au vote à bulletin secret (au titre de l'article L.2121-21 du CGCT) pour l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Monsieur RABILLER Noël
- Madame TROISI Valérie

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 27

. Liste 1 : 22 (vingt-deux) voix

. Liste 2 : 05 (cinq) voix

Quotient électoral : $27/6 = 4,5$

Attribution des sièges au quotient

Liste 1 : $22/4.5 = 4.8$, soit 5 sièges

Liste 2 : $5/4.5 = 1,1$, soit 1 siège

6 sièges ont été attribués au quotient, il reste donc 0 sièges à pourvoir.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste 01 Titulaires :		
Mme THIERRY Martine	22	Vingt-deux
Mme SCOTTO Fabienne	22	Vingt-deux
Mme BIGEL Anne-Marie	22	Vingt-deux
M. RABILLER Noël	22	Vingt-deux
M. ROSSI Patrick	22	Vingt-deux
Mme DUPONT Karine	22	Vingt-deux
Liste 02 :		
Mme GACNIK Marie-France	05	Cinq
Mme YZQUIERDO Laurence	05	Cinq
Mme PRUNET Sophie	05	Cinq
M. BONNAUD Christophe	05	Cinq
M. AIGUESPARSES Cédric	05	Cinq

5. Proclamation de l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Ont été désignés représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale les candidats suivants :

- Mme THIERRY Nourine
- Mme SCOTI Fabienne
- Mme BIGEL Anne - Marie
- M. RABILLER Noël
- M. ROSSI Patrick
- Mme GACNIK Annie - France

6. Observations et réclamations

NÉANT

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 04 avril 2026, à 09 heures, 45 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire



Le secrétaire



Les assesseurs

